

Parc naturel régional Scarpe-Escout - UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

les écogardes : une équipe au service du territoire du Parc

Basés à Saint-Amand-les-Eaux, les écogardes patrouillent (à pied, à vélo ou en voiture) dans les 55 communes classées Parc naturel régional et les 3 communes associées du Parc naturel régional Scarpe-Escout, ainsi que dans les 7 villes limitrophes (appelées "villes portes"). Ils n'interviennent pas dans les forêts domaniales, celles-ci sont gérées par l'Office national des forêts.



53 Parcs naturels régionaux en France



Loïc LEMOINE
responsable de Poste



Hugo PETIT



Cécile PREUX



Albane THURETTE

Écogardes

Pour tout contact et renseignement :
ecogardes@pnr-scarpe-escout.fr
tel : 03.27.35.03.04
fax : 03.27.27.99.98

Les écogardes sont également joignables au 06 72 74 36 10 ou au 06 72 74 36 11

Parc naturel régional Scarpe-Escout

Maison du Parc
357, rue Notre Dame d'Amour
59230 Saint Amand Les Eaux
contact@pnr-scarpe-escout.fr
tel : 03.27.19.19.70
fax : 03.27.19.19.71

Les écogardes sont membres de l'association des Gardes Nature de France (GNF)
<http://gardesnaturedefrance.espaces-naturels.fr/>



Depuis 1996, habitants et équipes municipales des communes du Parc naturel régional Scarpe-Escout peuvent faire appel aux écogardes pour toutes questions liées à l'environnement. Intégrés à l'équipe technique du Parc naturel régional, les écogardes ont pour missions principales : la surveillance (prévention, alerte), l'accompagnement technique des élus et des habitants et la sensibilisation de tous à l'environnement.



Photos : S. Dhote, D. Delecourt, G. Smellinckx, PNRSE / Conception graphique : PNR Scarpe-Escout / @Parcnaturelregionalscarpe-escout - avril 2019



une mission d'accompagnement

Les écocardes apportent des conseils techniques aux collectivités et aux habitants concernant toutes les interventions dans le domaine de l'environnement. Parmi ces interventions, voici quelques exemples : la réhabilitation d'anciens sites à dépôts, la réalisation de schémas de plantation sur des parcelles communales en vue d'implanter un verger conservatoire ou une haie diversifiée, le marquage de ripisylves préalablement aux actions de désenvasement, etc. Ces projets techniques liés à la plantation et à l'aménagement d'écosystèmes aquatiques menés participent à la construction de la Trame Verte et Bleue du territoire.

Les écocardes s'impliquent également dans la mise en œuvre d'actions programmées annuellement comme "Plantons le décor", suivi photo pour l'Observatoire photographique transfrontalier des paysages, suivi photo des cours d'eau, opération Arbres remarquables, formations verger, cartographie du territoire, circulation d'engins motorisés en milieux naturels, jardin au naturel, etc.



Suivi des balisages

Parce qu'ils sont très régulièrement dans les communes, les écocardes assurent un suivi des itinéraires de randonnée (balisage, végétation, etc.). Ils réalisent également le relevé des éco-compteurs (dispositif permettant d'évaluer la fréquentation de sites).

Observation de la faune et de la flore

Avec l'ensemble de l'équipe technique du Parc, les écocardes mènent une veille environnementale. Ils recensent ponctuellement les espèces à forte valeur patrimoniale sur le territoire.

Ils participent ainsi aux inventaires de la faune et de la flore dont les données sont transmises à des associations comme le Groupement ornithologique du Nord (GON) ou des structures publiques comme le Centre régional de phytosociologie - Conservatoire botanique national de Bailleul.

Recueil d'animaux sauvages blessés

Les écocardes travaillent en collaboration avec une clinique vétérinaire qui accepte de soigner rapaces diurnes, nocturnes et autres espèces particulièrement menacées et trouvées par des habitants ou lors de leurs patrouilles.

Lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Un certain nombre d'espèces animales et végétales est recensé comme espèces exotiques envahissantes. Ces espèces ont un impact négatif sur la biodiversité, les activités économiques et la santé humaine. On considère aujourd'hui qu'elles représentent l'une des causes majeures d'appauvrissement de la biodiversité dans le monde. La renouée du Japon, la berce du Caucase, ou la balsamine de l'Himalaya figurent parmi les plantes invasives. Afin de minimiser leurs impacts, il est nécessaire de lutter contre le développement et l'introduction de ces espèces. Dans ce cadre, les écocardes assurent le recensement de ces espèces et sensibilisent les habitants et les acteurs du territoire.

Les écocardes savent reconnaître les espèces exotiques envahissantes. Ils peuvent vous aider à lutter contre leur prolifération, vous orienter si vous voulez vous en séparer et à choisir, par exemple, des variétés locales de plantes adaptées à notre climat qui favoriseront le retour de la biodiversité.

une mission de surveillance

Les dépôts sauvages sont signalés en mairie grâce à une "fiche dépôt". Le maire peut alors décider de poursuivre le responsable s'il est identifié.

Halte aux dépôts d'ordures

Déchetteries, ramassage d'ordures... Malgré la possibilité donnée à tous de se débarrasser de ses déchets grâce à l'organisation de collectes, les écocardes recensent encore chaque année plus de 200 dépôts sauvages (déchets ménagers, encombrants, déchets végétaux, etc.). Pour chaque dépôt, ils en recherchent l'origine et en informent les autorités compétentes qui poursuivront les auteurs de l'infraction.



Brûler ses déchets est interdit

Le brûlage des déchets à l'air libre est interdit. Quelques communes autorisent cependant le brûlage des déchets verts sous certaines conditions (vous pouvez vous renseigner en mairie).

Les écocardes ont pour mission de rappeler la législation aux contrevenants et d'expliquer les nuisances de cette pratique. Ils demandent l'extinction immédiate du feu.



Plantons le décor avec les écoles

Les écocardes interviennent dans les établissements scolaires pour sensibiliser les enfants à leur environnement. En classe, l'équipe présente le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, ses paysages, sa faune, sa flore, ainsi que leur métier. Cette sensibilisation en classe peut être accompagnée de projets de plantations (haies diversifiées, vergers, saules têtards) ou d'activités en extérieur comme la fabrication de nichoirs, jeu de piste, visite commentée, etc. Les écocardes interviennent également dans le cadre d'autres projets éducatifs accompagnés par le Parc (Appel à projets scolaires "Là où je vis, là où j'habite... J'agis!", plantations dans la cour de l'école...).



Recherche de l'origine des pollutions de cours d'eau

Lors d'une patrouille ou grâce au signalement des habitants, les écocardes interviennent pour toute pollution des cours d'eau. Les écocardes engagent alors une procédure dont l'objectif est d'endiguer la pollution. Si cela est nécessaire, ils en informent les services concernés notamment les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).



Infractions au Code de l'Environnement

Nul n'est censé ignorer la Loi... Mais les lois sont si souvent complexes qu'il est difficile pour chacun de bien les interpréter. Savez-vous par exemple que remblayer une zone humide dont la surface est comprise entre 0.1 et 1 ha est soumis à déclaration auprès de la Mission Inter Services de l'Eau (M.I.S.E.) ? Le rôle des écocardes est de rappeler et d'expliquer les législations puis de référer, dans certains cas, les infractions aux services compétents qui pourront poursuivre les auteurs d'infractions.

Parce qu'en France toute intervention en milieu humide est réglementée, pensez à appeler les écocardes pour vos travaux sur les cours d'eau, les étangs, zones humides, etc. Ils vous conseilleront pour adapter votre projet à la législation.

une mission de sensibilisation

A l'écoute des habitants

Durant leurs patrouilles ou sur demande, les écocardes sont à l'écoute des habitants pour répondre à toute question liée à l'environnement (A quelle distance dois-je planter ma haie et à quelle hauteur dois-je la tailler pour être en accord avec la législation ? Quelles essences privilégier ? etc.). Ces conseils sont gratuits. A la demande des mairies, ils peuvent intervenir également lors de manifestations diverses liées à l'environnement.

